

# Résolution sur les violations de l'état de droit et des droits fondamentaux en Hongrie et le gel des fonds de l'Union européenne

2023/2691(RSP) - 01/06/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 442 voix pour, 144 voix contre et 33 abstentions, une résolution sur les violations de l'État de droit et des droits fondamentaux en Hongrie et le gel des fonds de l'UE.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et The Left.

Depuis plusieurs années, **l'État de droit se détériore en Hongrie** en raison des actions systématiques de son gouvernement. Cette situation a un impact négatif sur l'image de l'UE, ainsi que sur son efficacité et sa crédibilité dans la défense des droits fondamentaux, des droits de l'homme et de la démocratie au niveau mondial.

L'application de régimes juridiques spéciaux a permis au gouvernement hongrois de légiférer par décrets d'urgence pendant plus de trois ans, sous le prétexte de différentes circonstances exceptionnelles. Le gouvernement continue d'émettre de nombreux décrets d'urgence, qui n'ont pas grand-chose à voir avec les raisons pour lesquelles «l'état de danger» a été instauré. Par exemple, le 27 avril 2023, il a publié un décret d'urgence stipulant que les gouvernements locaux n'étaient pas obligés de veiller à ce que les citoyens participent en personne aux audiences publiques municipales. Toujours en 2023, il a proposé un projet de loi restreignant considérablement le droit des enseignants à la liberté d'expression et leurs droits sociaux et du travail.

Le gouvernement hongrois a également pris l'initiative de retirer plusieurs ministres du gouvernement des conseils d'administration des fiducies d'intérêt public qui supervisent le fonctionnement des principales universités. Ces ministres ont été remplacés par d'autres personnes nommées pour des raisons politiques et ayant des liens étroits avec le parti actuellement au pouvoir, dans le cadre d'un processus non transparent.

En outre, de 2017 à 2021, un total de 1993 **irrégularités** ont été identifiées, à la fois frauduleuses et non frauduleuses, en relation avec les Fonds structurels et d'investissement européens et les fonds d'agriculture et de développement rural, ce qui place la Hongrie au sixième rang des États membres de l'UE pour ce qui est du nombre de cas détectés.

Le Parlement a condamné **les efforts délibérés et systématiques du gouvernement hongrois pour saper les valeurs fondatrices de l'UE** inscrites à l'article 2 du TUE. Il est vivement préoccupé par la détérioration de l'État de droit et de la situation des droits fondamentaux dans le pays depuis 2022 et s'inquiète de l'invocation répétée et abusive de «l'état de danger», de la protection des lanceurs d'alerte pour porter atteinte aux droits des personnes LGBTIQ+ et à la liberté d'expression, et de la restriction du statut des enseignants et de la violation de leurs droits sociaux et du travail, qui menacent la liberté académique. Selon la résolution, **la liberté académique devrait être pleinement rétablie** dans les universités hongroises en supprimant toutes les possibilités d'intervention à motivation politique dans les opérations indépendantes par les autorités publiques ou les structures de gestion des actifs, telles que les fiducies d'intérêt public.

Étant donné que l'État de droit est essentiel au bon fonctionnement du marché unique dans l'UE, le Parlement a souligné que les autorités hongroises doivent **garantir l'égalité des chances d'accès aux financements de l'UE** pour les particuliers, les entreprises et les autorités locales et régionales, et assurer

un contrôle judiciaire indépendant, ainsi que des mécanismes de plainte impartiaux et efficaces pour les entreprises.

Le Parlement a également condamné les **pratiques discriminatoires systémiques** signalées à l'encontre des entreprises hongroises dans certains secteurs, les pratiques commerciales à motivation politique qui donnent un avantage déloyal aux concurrents, les procédures de marchés publics non transparentes et manipulées, les offres publiques d'achat par le gouvernement et les entités ayant des liens avec le Premier ministre, et l'utilisation des fonds de l'UE pour enrichir les alliés politiques du gouvernement, en contradiction avec les règles de l'UE en matière de concurrence et de marchés publics.

Tout en se félicitant de l'adoption de mesures au titre du règlement sur la conditionnalité de l'État de droit, il est attendu de la Commission et du Conseil qu'ils ne lèvent les mesures adoptées qu'après la présentation de preuves concrètes garantissant que les raisons qui ont motivé l'adoption des mesures ont été traitées de manière exhaustive.

Le Parlement attend de la Commission qu'elle veille à ce que les étapes et les objectifs liés à la première demande de paiement de la Hongrie au titre de la **facilité pour la reprise et la résilience** soient remplis de manière satisfaisante, comme l'exige le règlement relatif à la facilité. La Commission devrait également surveiller de près toute annulation des mesures liées à la réalisation d'une étape ou d'un objectif et prendre des mesures immédiates en cas de preuve du contraire.

Insistant sur le fait que des **mesures de contrôle et d'audit** adéquates sont essentielles pour la protection des intérêts financiers de l'UE, le Parlement est d'avis que les dispositions actuelles d'audit et de contrôle mises en place par les autorités hongroises doivent montrer des résultats concrets dans la pratique, en particulier en ce qui concerne la résolution des problèmes systémiques et la garantie d'une fiabilité suffisante de ses comptes, avant que les fonds de l'UE ne puissent être déboursés.

Le Parlement a déclaré que la mise en œuvre du règlement sur la conditionnalité de l'État de droit en ce qui concerne le cas hongrois définira l'efficacité du mécanisme lui-même et créera un précédent sur la façon dont les institutions de l'UE assurent la protection des intérêts financiers de l'UE.

Enfin, tout en soulignant le rôle important de la présidence du Conseil pour faire avancer la législation, assurer la continuité du programme de l'UE et représenter le Conseil dans les relations avec les autres institutions, le Parlement **s'inquiète de la manière dont la Hongrie pourra assurer cette présidence** de manière crédible en 2024, compte tenu de son non-respect du droit et des valeurs de l'UE, et du principe de coopération loyale. Par conséquent, le Conseil est invité à trouver une solution appropriée et si une solution n'est pas trouvée, le Parlement pourrait prendre des mesures appropriées.